



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 118450

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un projet de modification des décrets statutaires de 1950. Ce projet ouvrirait largement la possibilité pour les enseignants d'EPS d'être affecté sur deux voire trois établissements, tout en limitant les conditions ouvrant droit à des allègements de service. De telles mesures suscitent les inquiétudes des enseignants. Aussi, il souhaiterait avoir des précisions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118450

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1474